

FONDS MEDICO CHIRURGICAL (FMC)

Bruxelles, le 17 juin 2015

Cher(e)s collègues,

Le tribunal de 1^{ère} instance de Bruxelles a rendu sa décision dans l'action en référé que le groupe des 17 requérants avait introduite le 5 mars 2015.

Vous trouverez, ci-joint, copie de la note que notre avocat a rédigée suite à cette décision qui, si elle ne nous est pas favorable, ne préjuge en rien de la décision que devra rendre ce même tribunal sur le fond du litige.

La procédure au fond va prendre du temps comme vous pourrez le constater à la lecture de cette note. Il n'y aura donc probablement aucune nouvelle communication à vous faire durant cette période. Les membres du comité restent néanmoins toujours disponibles pour vous renseigner.

Si vous disposez d'une adresse E-mail, merci de nous la communiquer, cela réduit les coûts d'envoi des notes d'information.

Tous les membres du comité se joignent à nous pour remercier les quelques 800 personnes qui ont versé leur contribution pour faire face aux frais de justice. Il vous est toujours possible de verser une contribution, de 25 € par exemple, sur le compte BE34 0689 0214 5190 ouvert au nom de Seniors ING Brussels – Thémis en reprenant en communication «défense des pensionnés affiliés au FMC suivi de vos nom, prénom, adresse postale ou E-mail».

Demandes d'intervention chez Medexel : ceux qui disposent d'un mail peuvent envoyer leurs demandes d'intervention à l'adresse mail suivante : ing.claims@medexel.be. Les formulaires de demande d'intervention se trouvent sur le site internet de Medexel et sur notre site internet, onglet « FMC / Medexel ».

Sincères amitiés

Au nom du comité de Seniors ING Brussels,

Christian Daspremont

René Servotte

Vice-président

Président

christian.daspremont@skynet.be

rene.servotte@seniorsingbrussels.be

Rue des Jardins, 30, 7060 Soignies

59, Bld Charles Vanpée, 1400 – Nivelles